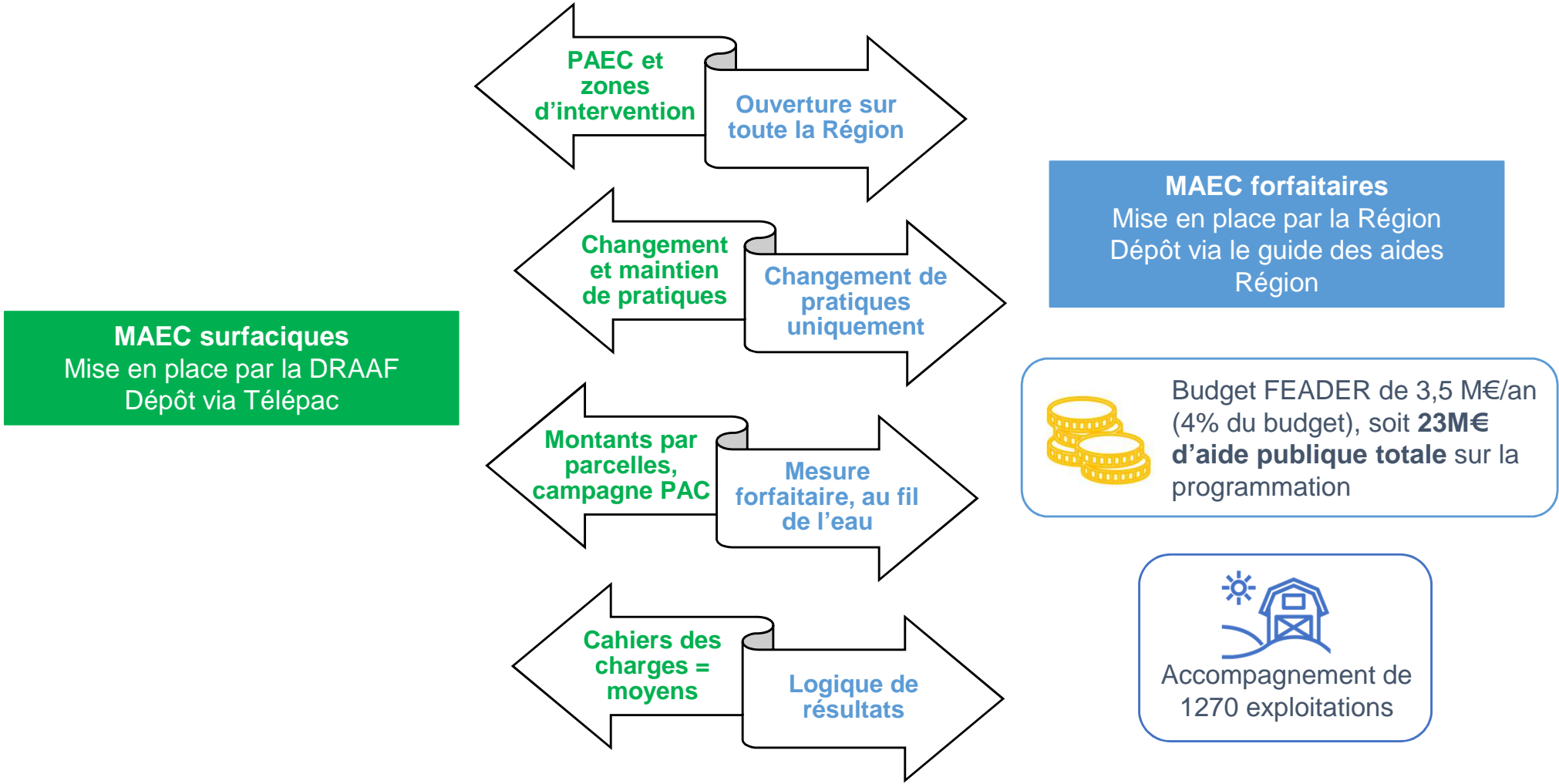


# CRAEC

*14 Février 2025*

# 1. PRÉSENTATION ET BILAN DES MAEC FORFAITAIRES TRANSITION (REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)

# 1.1 MAEC surfaciques et MAEC forfaitaires, des dispositifs différents et complémentaires



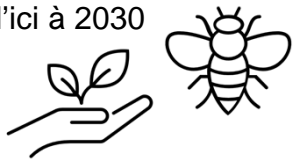
# 1.2 Objectifs du dispositif MAEC forfaitaire

Trois voies de transition possibles :

**Stratégie nationale bas carbone :** réduire les émissions de GES du secteur agricole de 20% en 2030, et **atteindre la neutralité carbone en 2050** (réduction de 46 % des émissions du secteur agricole)



**Ecophyto :** préserver la santé et la biodiversité en réduisant de 50 % l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2030



**Stratégie nationale protéines végétales :** réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales des pays tiers



Transition « Carbone »

Amélioration du bilan carbone d'au moins 15 %

Transition « Stratégie phytosanitaire »

Réduction de l'IFT d'au moins 30 %

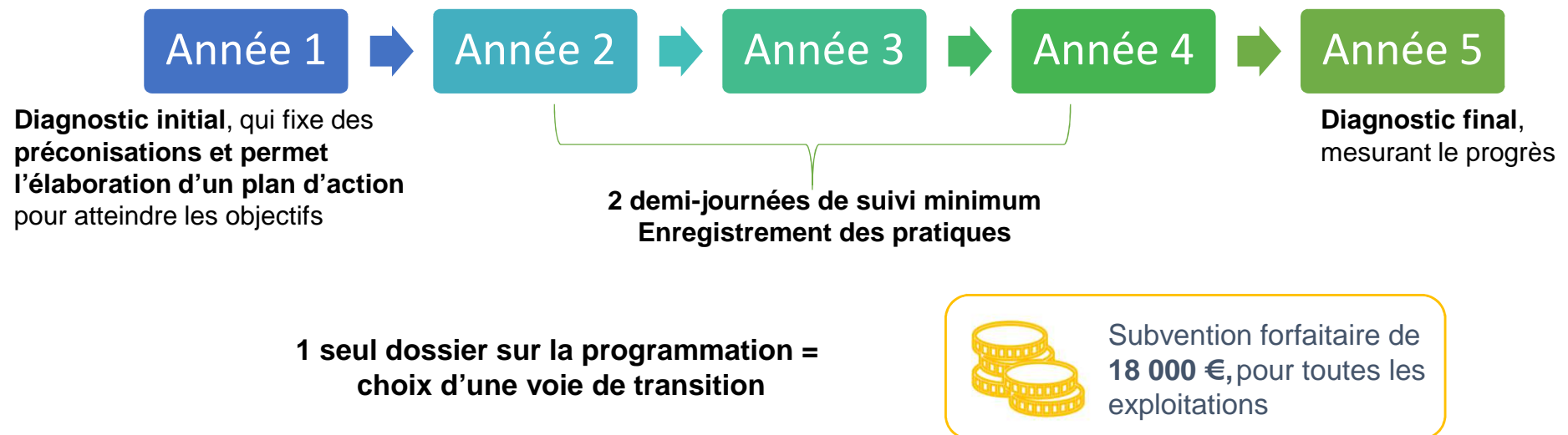
Transition « Autonomie protéique »

- Augmentation des surfaces d'intérêt protéique de 10 %
- Augmentation du pâturage de 15 %
- Augmentation de la production fermière de concentrés de 20%
- Diminution de la matière azotée importée des pays tiers de 10%

# 1.3 Fonctionnement du dispositif MAEC forfaitaire

## Approche progressive et personnalisée :

- Accompagnement à la transition sur 5 ans, avec un plan d'action individualisé et libre pour l'exploitation



## Porteurs de projets éligibles :

- Agriculteurs actifs et Jeunes Agriculteurs/Nouveaux Installés
- Ne touchant pas d'aide MAEC surfaciques, d'aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB), d'aides publiques PSE

**Pour mémoire :** détails sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/adapter-mon-exploitation-agricole-face-aux-changements-maec-forfaitaire-feader>

# 1.3 Fonctionnement du dispositif MAEC forfaitaire

## Acomptes (maximum deux) :

- Sur demande du bénéficiaire :

– un premier acompte de 3000 € après signature de la décision juridique et transmission d'une demande de paiement. Le versement de l'acompte sera justifié par la transmission du diagnostic initial et du plan d'actions

– un second acompte de 6000 € pourra être versé sur présentation d'un justificatif, fourni par une structure agréée par la Région, attestant de la progression d'au moins 60 % de l'indicateur de résultat sur la transition visée

## Corrections financières au moment du solde :

- Absence de diagnostic final : déchéance totale de l'aide
- Absence d'enregistrement des pratiques ou non-participation à deux demi-journées de suivi : correction de 10 % du montant de l'aide attribuée
- Non-atteinte de l'objectif de résultat fixée :

Niveau d'atteinte de l'objectif	Correction	Montant de subvention reçu
Inférieur à 60 %	Déchéance totale	0 €
Compris entre 60 % et 80 %	Déchéance de 50 % de l'aide	9 000 €
Compris entre 80 % et 100 %	Versement de l'aide au prorata du résultat obtenu	De 14 400 € à 18000 €

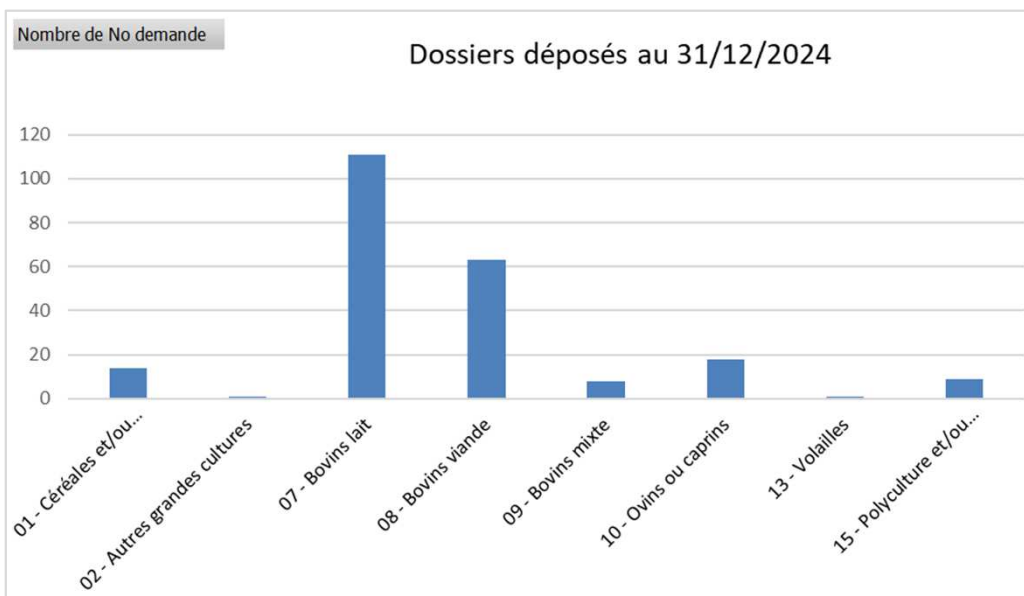
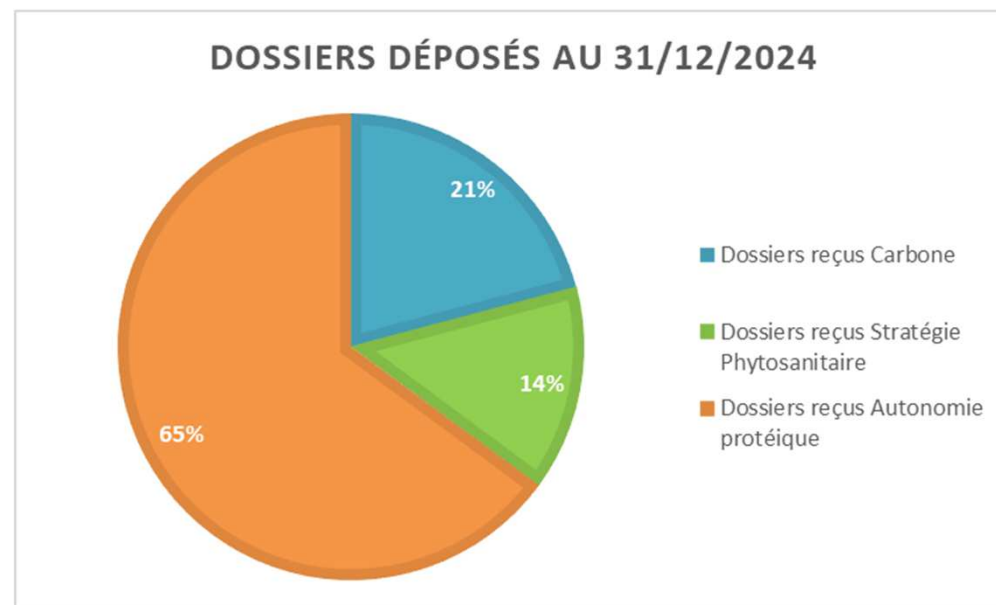
# 1.4 Etat d'avancement en Auvergne-Rhône-Alpes

## Dossiers MAEC forfaitaires reçus :

- 225 dossiers réceptionnés au 31/12/2024, ce qui représente une consommation prévisionnelle de 17% de l'enveloppe FEADER
- Dont 129 dossiers engagés, et 65 demandes d'acomptes versées par l'ASP (soit 50% des dossiers engagés)
- En moyenne, l'émission des arrêtés attributifs des dossiers 7 mois après leur dépôt et un paiement de l'acompte effectif sur les comptes bancaires 10 mois après leur dépôt (paiement possible dès la 1<sup>e</sup> année d'engagement)
- Objectif : réduire ces délais maintenant que tous les outils sont fonctionnels

## Analyse technique rapide :

- Des dossiers déposés sur 10 départements (sauf Allier et Savoie), avec une disparité : la majorité des exploitations engagées sont dans la Loire et le Cantal, puis le Rhône et le Puy-de-Dôme
- Accompagnement des agriculteurs par 20 structures différentes (en considérant les chambres d'agriculture départementales / 10 structures sinon)
- Dominance des exploitations d'élevage



# 1.5 Poursuite en 2025

## Feuille de route 2025 :

- Amplifier le dispositif : communiquer et faire connaître le dispositif
- Instruire les dossiers et solder les demandes d'acomptes
- Faire le bilan, y compris techniques des actions menées et résultats prévisionnels visés (en termes de réduction de l'empreinte carbone, baisse des importations de protéines, etc.), et le valoriser



**AIDE**  
Demander un agrément pour réaliser l'accompagnement des exploitations agricoles au titre de la MAEC forfaitaire du programme FEADER 2023-2027 (appel à candidatures)

**AIDE**  
Adapter mon exploitation agricole face aux changements (MAEC forfaitaire) (FEADER)

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**LA RÉGION AIDE SES AGRICULTEURS À ADAPTER LEURS PRATIQUES**

La Région déploie un dispositif d'aide pour la transition agroécologique (MAEC forfaitaire), pour tous les agriculteurs et toutes les exploitations.

Elle soutient les agriculteurs qui engagent l'intégralité de leur exploitation dans une démarche de transition progressive sur 5 ans, selon une trajectoire choisie par l'exploitant :

- **TRAJECTOIRE CARBONE**  
Améliorer le bilan carbone de l'exploitation de 15%.
- **TRAJECTOIRE PHYTOSANITAIRE**  
Réduire de 30% l'indicateur de fréquence des traitements.
- **TRAJECTOIRE AUTONOMIE PROTÉIQUE EN ÉLEVAGE** - au choix, augmenter de 10% les surfaces fourragères d'intérêt protéique, améliorer de 15% le pâturage, augmenter de 10 à 20% la production fermière de concentrés et/ou diminuer de 10% la matière azotée importée.

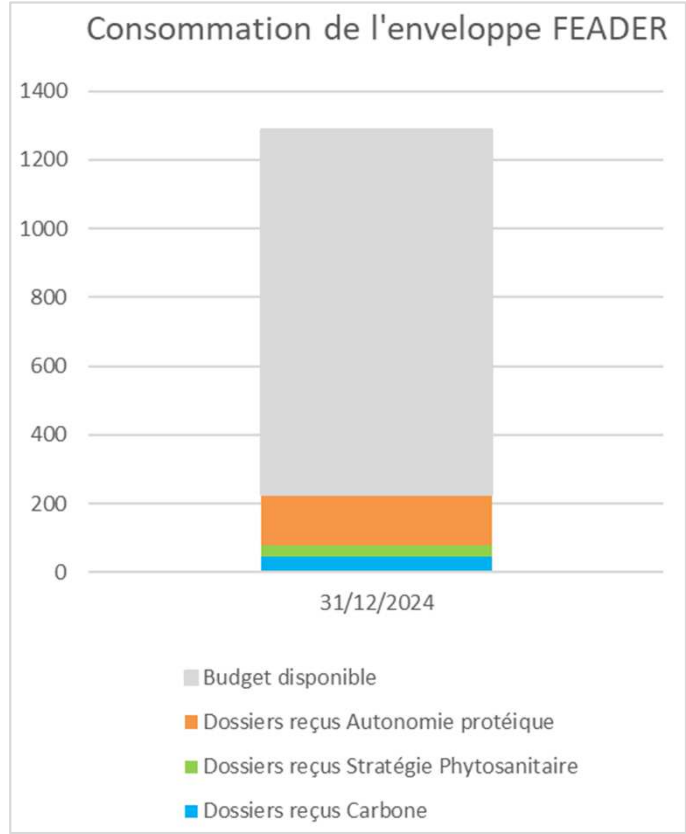
**LE MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE EST DE 18 000€** (versée en trois fois).

La démarche se base sur un diagnostic individuel initial, réalisé avant la demande d'aide et par une structure agréée, et propose un accompagnement tout au long des 5 ans d'engagement.

➤ **Contactez votre conseiller pour en savoir plus**

Retrouvez toutes les informations détaillées ici

**La Région qui agit**



**Contact :** [agroenvironnement@auvergnerhonealpes.fr](mailto:agroenvironnement@auvergnerhonealpes.fr)



## 2. MAEC API-PRM 2023-2027

# MAEC apicole 2023-2027

## **Dépenses éligibles :**

Les coûts éligibles sont les surcoûts et manques à gagner générés par les pratiques et engagements visés.

## **Plancher de dépenses à la demande d'aide :**

Le montant s'élève à 20€/an/colonie déclarée. Engagement minimum de 100 colonies.

## **Plafond de dépenses :**

Engagement maximum de 400 colonies (par associés. Le nombre maximum de colonies engagées est multiplié par le nombre d'associés d'un GAEC, remplissant chacun les critères d'éligibilité, dans une limite de 3 associés maximum.)

## **Taux de cofinancement FEADER : 80%**

## **Règles en matière d'Aide d'Etat :**

Ce dispositif entre dans le champ de l'article 42 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

## **Ouverture du téléservice 2025:**

Avril-mai comme campagne habituelle de la PAC.

# MAEC PRM 2023-2027

## **Dépenses éligibles :**

Les coûts éligibles sont les surcoûts et manques à gagner générés par les pratiques et engagements visés.

## **Plancher de dépenses à la demande d'aide :**

Le montant s'élève à 200€/UGB engagée avec un minimum de 3 UGB engagés pour les bovins/ovins, 1 UGB pour les caprins/équins/asins.

## **Plafond de dépenses :**

6 000 € /an par bénéficiaire et par espèce, sauf pour les dossiers sur lesquels la transparence GAEC s'applique dans la limite de 2 associés

## **Taux de cofinancement FEADER : 80%**

## **Règles en matière d'Aide d'Etat :**

Ce dispositif entre dans le champ de l'article 42 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

## **Ouverture du téléservice 2025:**

Avril-mai comme campagne habituelle de la PAC.

# **3. BILAN CAMPAGNE 2023 (CONTRATS ET ANIMATION)**



# 3.1 Contractualisations de la campagne 2023

	Enveloppe notifiée Avril 2023	Enveloppe modifiée post déclaration 2023	Montant engagé (instruction terminée)	Montant restant
<b>AELB (50%)</b>	1 726 747 €	2 700 000 €	2 618 793 €	81 207 €
<b>AERMC (70%)</b>	1 223 197 €	3 950 000 €	3 926 966 €	23 034 €
<b>MASA (~ 75%)</b>	10 015 855 €	13 400 050 €	13 376 055 €	23 995 €
<b>FEADER</b>	29 073 086 €	37 908 711 €	22 252 065 €	15 656 646 €
	<b>42 038 884 €</b>	<b>57 958 761 €</b>	<b>42 087 448 €</b>	

## Une optimisation des crédits a été réalisée sur la campagne 2023 :

- Augmentation des enveloppes des financeurs nationaux avec bascule de financement du MASA vers les AE pour les enjeux zones humides (AERMC), biodiversité dans les zones des CT (AELB)
- Adaptation des taux de co-financement jusqu'à la fin de l'instruction (et même post engagement pour une cinquantaine de dossiers)

→ **Prise en compte de toutes les demandes déposées (au-delà des enveloppes notifiées pour certains territoires)**

→ **Consommation de toutes les enveloppes financeurs et optimisation de l'enveloppe FEADER pour récupération de 15,6 M€ sur 2024**

## 3.2 Analyse des mesures de la campagne 2023

### Mesures non proposées par les opérateurs

- Mesures Eau à gestion quantitative,
- Mesures Eau en déclinaison légumière,
- Mesures Qualité et protection du sol
- Gestion des roselières

### Mesures non ou peu souscrites

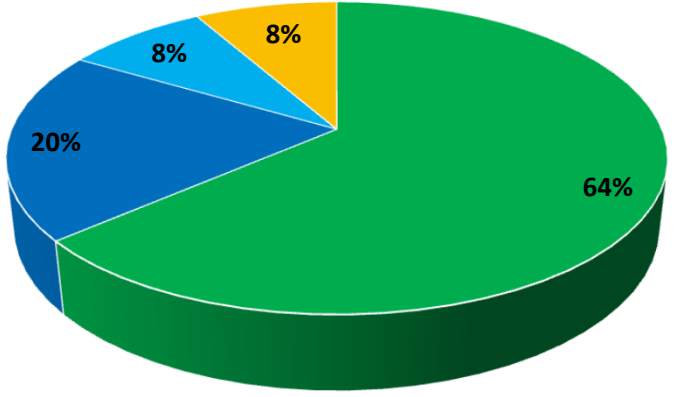
- Mesures à enjeu Eau : 1 seule mesure souscrite sur les 16 proposées
- Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – ligneux : la seule mesure proposée n'a pas été souscrite
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique

### Pour les territoires proposant 2 niveaux d'une même mesure :

- Observation d'un engouement des exploitants pour les mesures contraignantes sur les mesures protection des espèces et ouverture du milieu
- Mais majoritairement l'inverse sur les mesures élevages herbivores et préservation des milieux humides

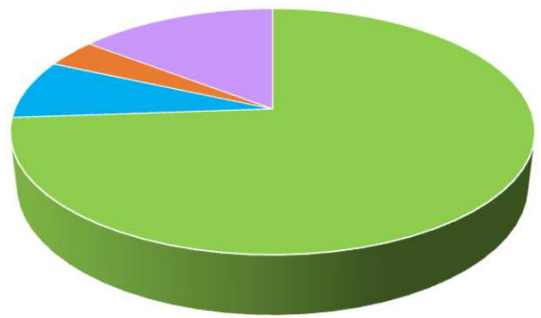
# 3.3 Analyse qualitative des contractualisations 2023

Répartition des montants engagés par enjeu



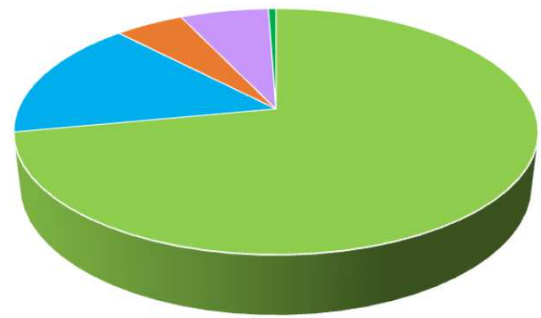
■ Biodiversité ■ Zones majoritairement humides ■ Eau ■ Zone intermédiaire

Focus Zones majoritairement humides



■ Couverts Herbacés permanents ■ Préservation des milieux humides  
 ■ Entretien des IAE ■ Ouverture des milieux  
 ■ Protection des espèces

Focus Biodiversité



■ Couverts Herbacés permanents ■ Préservation des milieux humides  
 ■ Entretien des IAE ■ Ouverture des milieux  
 ■ Protection des espèces ■ Création de couverts

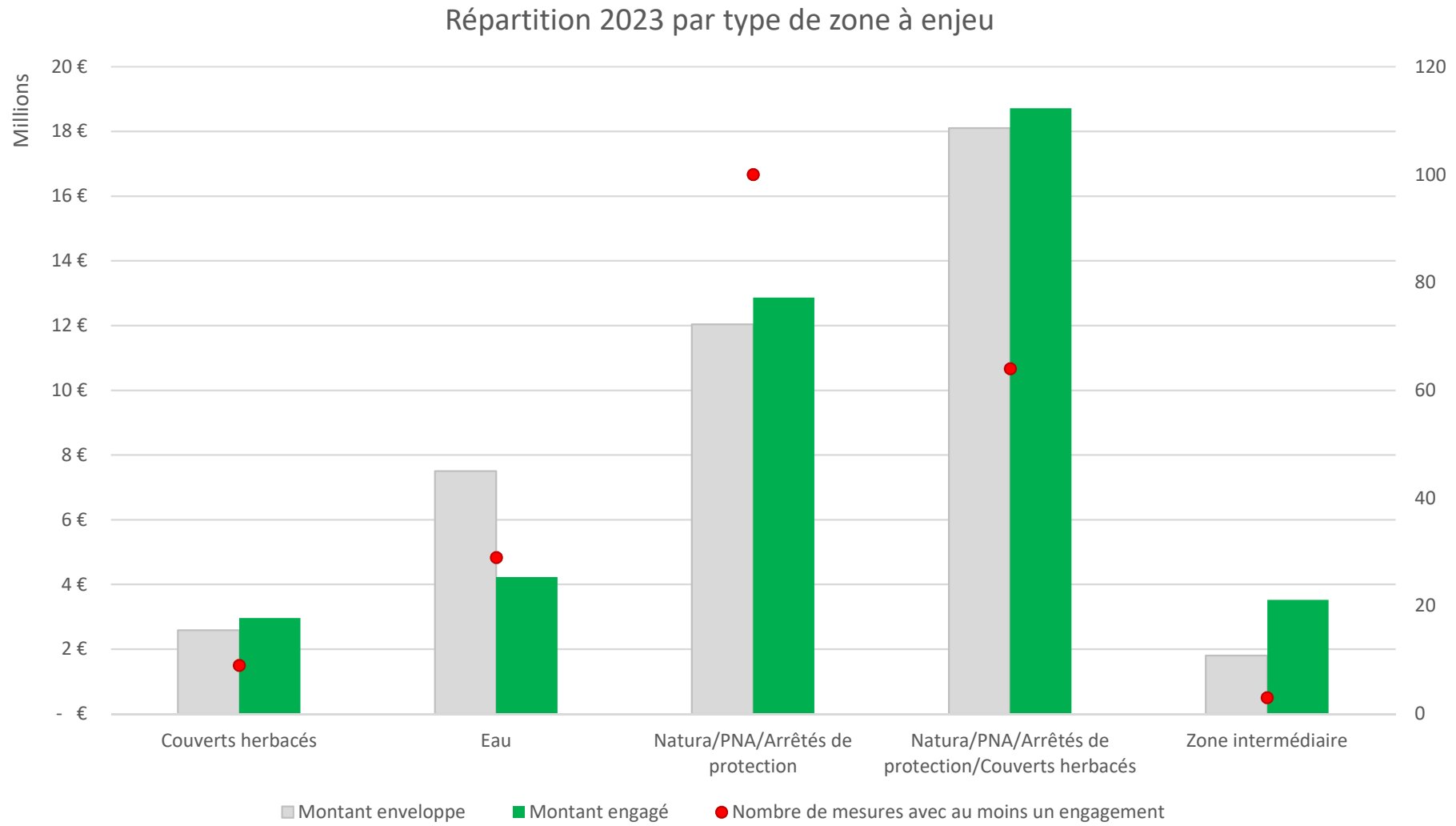
## 3.3 Analyse qualitative des contractualisations 2023

Enjeu	Financier	Montant engagé	Mesures prévues	Mesures souscrites	Nombre d'engagements	% d'engagements Bio
<b>BIODIVERSITE</b>		<b>35 255 986 €</b>	<b>176</b>	<b>156</b>	<b>1 748</b>	<b>15%</b>
<b>Couverts Herbacés permanents</b>	AERMC-MASA	6 143 469 €	21	21	233	13%
	MASA	19 394 912 €	47	46	821	14%
<b>Création de couverts</b>	AELB	3 598 €	2	1	1	0%
	AERMC-MASA	146 301 €	7	5	12	17%
<b>Entretien des IAE</b>	AERMC-MASA	3 720 €	3	2	6	0%
	MASA	10 822 €	2	2	4	25%
<b>Ouverture des milieux</b>	AERMC-MASA	310 389 €	6	4	30	23%
	MASA	1 359 831 €	14	13	72	10%
<b>Préservation des milieux humides</b>	AELB	2 182 556 €	9	9	147	17%
	AERMC-MASA	647 273 €	13	12	59	14%
	MASA	2 083 379 €	10	10	137	15%
<b>Protection des espèces</b>	AERMC-MASA	1 211 903 €	21	14	113	11%
	MASA	1 757 833 €	21	17	113	22%
<b>EAU</b>		<b>3 510 597 €</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>31%</b>
<b>Création de couverts</b>	AELB	10 489 €	1	1	1	0%
	AERMC	9 559 €	1	1	1	0%
<b>Eau</b>	AELB	- €	2	0	0	0%
	AERMC	99 966 €	14	1	2	100%
<b>Elevages herbivores</b>	AELB	3 154 659 €	5	5	52	31%
	AERMC	235 924 €	3	1	3	0%
<b>Zone intermédiaire</b>	<b>MASA</b>	<b>3 517 166 €</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>83</b>	<b>16%</b>
		<b>42 283 749 €</b>	<b>205</b>	<b>168</b>	<b>1890</b>	<b>15%</b>

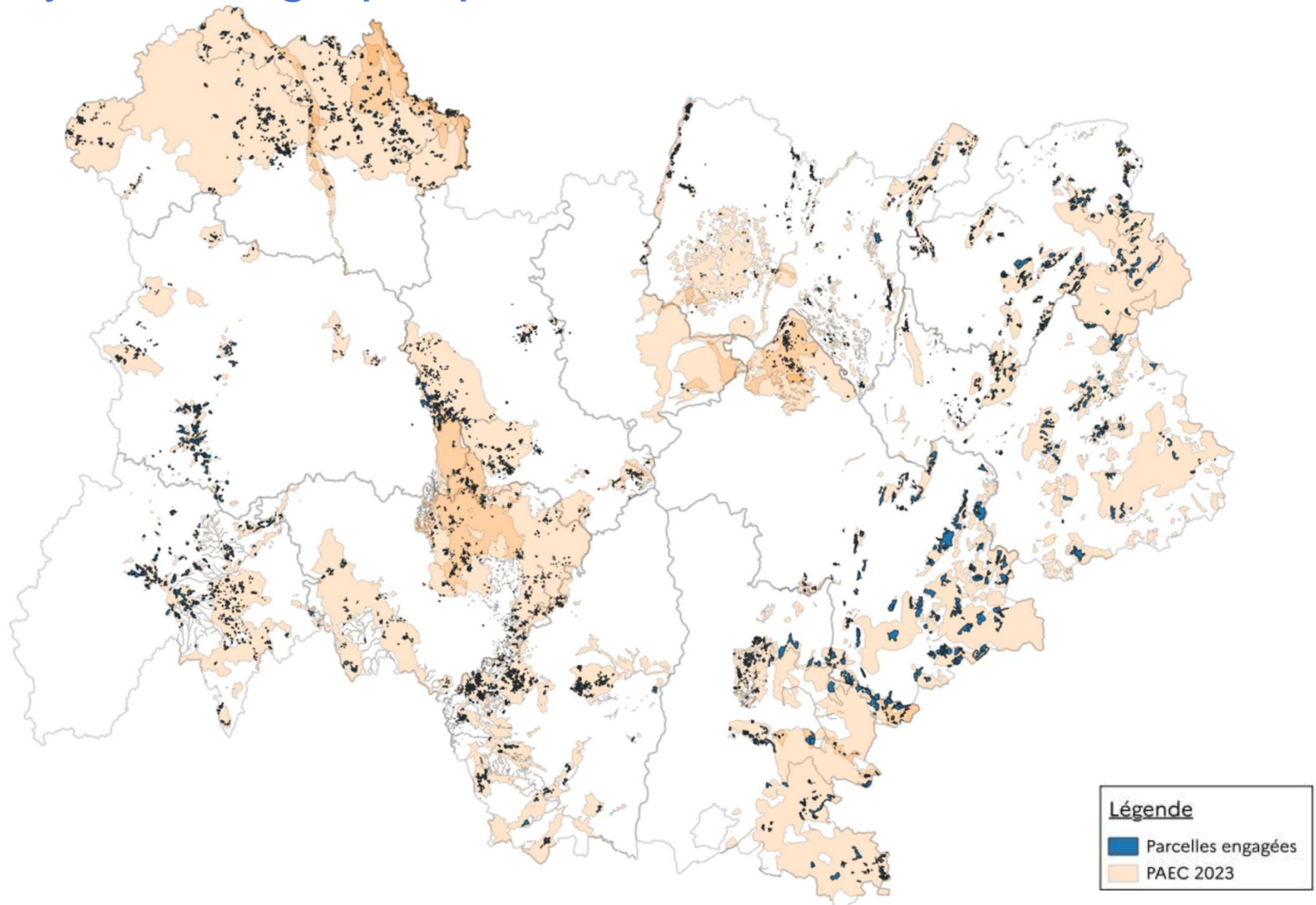
\* Engagement : 1 pour chaque couple pacage / maec différent



# 3.3 Analyse qualitative des contractualisations 2023



## 3.4 Analyse cartographique des contractualisations 2023





## 3.5 Animation PAEC 2023

### MASA :

#### 1- AAP élaboration des projets :

- 38 EJ pour 202 k€ de financements MASA engagés
- Dossiers totalement soldés; 191 k€ payés

#### 2- AAP animation des projets retenus pour 2023 (financement de l'animation relative aux MAEC Etat) :

- 58 EJ pour 3,3 M € de financement MASA engagés
- Paiements à ce stade (avance + acompte): 1 062 k€
- Fin d'exécution des opérations : 31/12/2024 (qq reports validés par DRAAF au cas par cas), **dépôt dernière demande de paiement au plus tard 30/06/2025**

### AELB : 13 territoires accompagnés (aides animation+ diagnostics individuels d'exploitation dédiés au MAEC)

- 106 k€ d'aide AELB engagée (1031 équivalent jour)

### AERMC : Actions financées : animation générale PAEC, diagnostics individuels, formations (le cas échéant après utilisation des fonds VIVEA) sur période 2023 ou 2023/2024

- montant subventions attribuées (3 territoires) : 57,8 k€, montant payé à ce stade : 44,9 k€

# 4. BILAN PROVISoire 2024 (CONTRATS ET ANIMATION)



## 4.1 Contractualisations de la campagne 2024

	Enveloppes notifiée aux opérateurs	Enveloppes fournies par les financeurs
<b>AEAG</b>	1 580 302 €	1 470 000 €
<b>AELB</b>	5 354 626 €	6 300 000 €
<b>AERMC</b>	8 353 876 €	8 400 000 €
<b>MASA</b>	4 109 765 €	5 475 088 €
<b>FEADER</b>	26 954 222 €	23 351 599 €
	<b>46 352 791 €</b>	<b>44 996 687 €</b>

Suite à la prise en compte de tous les engagements 2023 tardivement (yc au-delà des enveloppes), certains engagements initialement prévus en 2024 ne seront pas atteints.

Les différents financeurs ont validé de prendre en compte toutes les demandes éligibles déposées, yc a delà des enveloppes notifiées

Une optimisation des plans de financements sera réalisée pour consommer au maximum les enveloppes de chaque financeur et conserver du FEADER pour les années suivantes le cas échéant

Pour info : Instruction en cours (~30%), 1ers paiements en Mars



## 4.2 Animation PAEC 2024

### MASA :

#### 1- AAP élaboration des projets :

- 6 EJ pour 44 k€ de financements MASA engagés
- 4 dossiers soldés; 2 paiements en attente de pièces complémentaires

#### 2- AAP animation des projets 2024 (financement de l'animation relative aux MAEC Etat ) :

- 19 EJ pour 1 002 k€ de financement MASA engagés
- 1 rejet : inéligible ; actions déjà financées
- Avances (30%) payées : 237,6 k€ (14 bénéficiaires)

**AEAG** : prise en compte animation générale PAEC, diagnostic et conseil individuel sur les démarches territoriales validées par l'agence de l'eau ; Animation financée dans le cadre de l'animation territoriale

**AELB** : 12 territoires accompagnés (aides animation+ diagnostics individuels d'exploitation dédiés au MAEC)

- 281 k€ d'aide AELB engagée (1267 équivalent jour)

**AERMC** : Actions financées : animation générale PAEC, diagnostics individuels, formations (le cas échéant après utilisation des fonds VIVEA) sur période 2024 ou 2024/2025

- montant subventions attribuées (9 territoires) : 283,2 k€

# **5. BILAN DES DOSSIERS DÉPOSÉS 2025 (CONTRATS ET ANIMATION)**

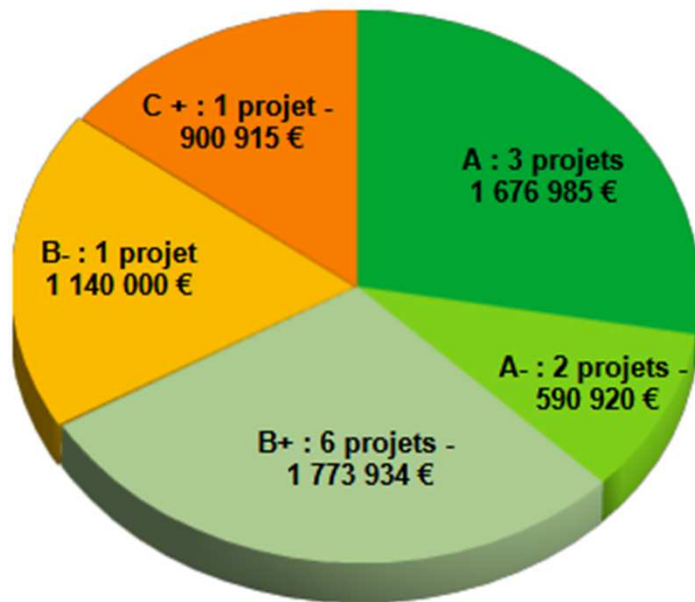


# 5.1 Synthèse dossiers PAEC déposés

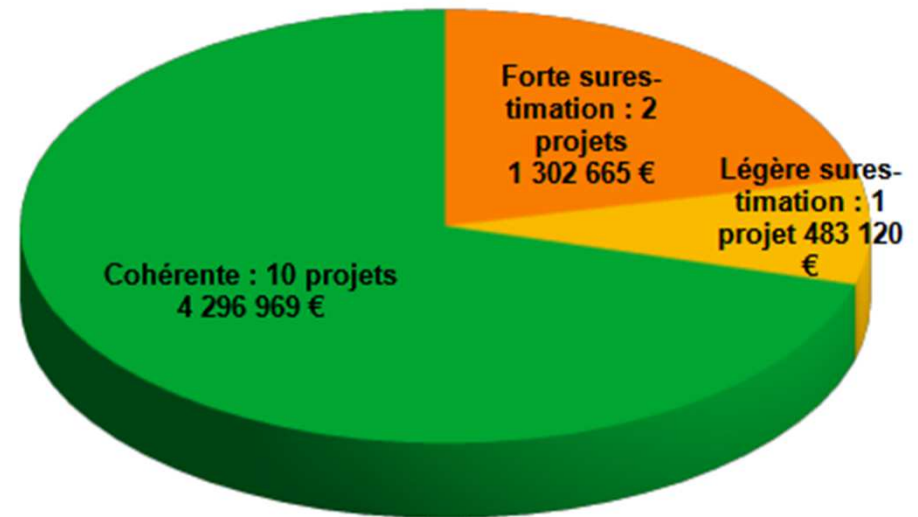
Budget 2025 demandé de 6 M€ pour **12 PAEC 2024** demandant une 2eme année (sur 15) et **1 nouveau PAEC**

**Analyse** des projets réalisée par des bilatérales DRAAF-DDT, comités de financeurs et une harmonisation de la DRAAF

Nombre de PAEC et budget demandé par notation



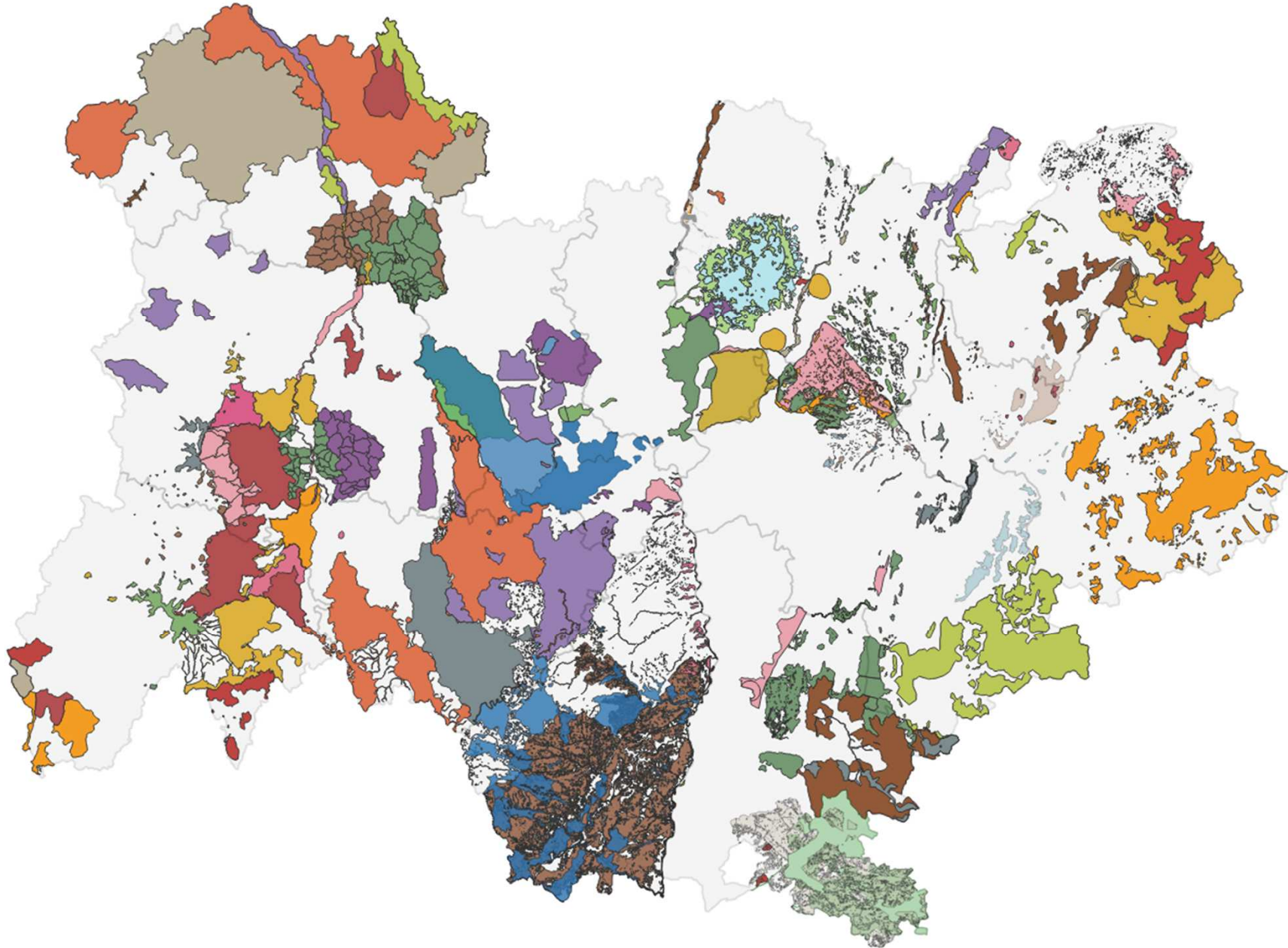
Nombre de PAEC et budget demandé par surestimation







## 5.2 Cartographie PAEC déposés + PAEC 2023 / 2024





## 5.3 Montants retenus après analyse des projets

### Analyse des PAEC :

- Sélection de tous les projets déposés sans réfaction liée à des cartographies / enjeux ne correspondant pas à l'AaP
- Diminution des budgets pour les PAEC paraissant **surestimés** (-10% pour les surestimations légères, -30% pour les surestimations fortes) → **- 400 k€**
- Baisse budgétaire de 20% supplémentaires pour le projet noté **C+** → **- 200 k€**
- Pas de réflexions budgétaires transverses liées aux enveloppes des AE

*Les enveloppes FEADER et/ou MASA ne sont pas encore connues : les montants présentés ci-dessous sont provisoires*

	Montants demandés	Montants retenus	Enveloppe financeur
<b>FEADER</b>	3 165 595 €	2 813 705 €	En attente notification
<b>MASA (20%)</b>	339 974 €	309 930 €	En attente notification
<b>AEAG (100%)</b>	715 019 €	715 019 €	715 000 €
<b>AELB (50%)</b>	1 763 348 €	1 535 869 €	2 500 000 €
<b>AERMC (70%)</b>	98 819 €	88 937 €	100 000 €
	6 082 755 €	5 463 460 €	



## 5.4 Animation PAEC 2025

### **MASA** : financement de l'animation relative aux MAEC financées par l'Etat

Animation PAEC des mesures répondant à l'enjeu DFCI (2<sup>nd</sup>e campagne de contractualisation) + Accompagnement à mi-parcours des contrats MAEC 2023

- 20 EJ pour 334 400€ de financement MASA engagés
- Avances (30%) mises en paiement en janvier : 66 500€ (12 bénéficiaires)
- 3 rejets : inéligibles ; MAEC non financées par l'Etat

**AEAG** : prise en compte animation générale PAEC, diagnostic et conseil individuel (portés par la collectivité) sur les démarches territoriales validées par l'agence de l'eau

Modalités : 70% d'aide max avec un plancher de 2 000 € d'aide, plafond 500€/jour, dépôt sur Rivage site AEAG [Agence de l'eau Adour-Garonne \(eau-grandsudouest.fr\)](http://eau-grandsudouest.fr)

**AELB** : prise en compte animation PAEC au sein de l'animation agricole du territoire et diagnostic individuel d'exploitation (en régie ou prestation) sur les territoires avec une démarche territoriale ( contrat territorial ou accord de territoire) validée par l'agence de l'eau

Modalités : 50% d'aide pour l'animation , 70% pour les diagnostics individuels d'exploitation . <https://agence.eau-loire-bretagne.fr> rubrique 12ème programme, fiche action AGR12

**AERMC** : prise en compte animation générale PAEC + Accompagnement à mi-parcours sur période 2025 ou 2025/2026

Modalités : 70% d'aide avec un plancher 10 000€ minimum de dépenses, plafond 550€/jour, dépôt sur Téléservice des Aides (TSA) site AERMC <https://aides.eaurmc.fr/Tsa/#/login>

- A ce stade 5 demandes déposées, montant prévisionnel subventions (reste à instruire) : 117 700€

# 6. SÉLECTION DES PAEC 2025

## 6.1 10 PAEC sélectionnés sans réfaction

	Note	Financeurs PAEC	Montants 2025 demandés = cible
<b>BRL-Bassins Bernand, Revoute, Loise (42/69)</b>	A	AELB	784 040 €
<b>CAC-Bassin versant de la Cère aval cantalienne (15)</b>	A	AEAG	605 550 €
<b>CAL-Couzes au Livradois (63/43)</b>	B-	AELB/MAA	362 770 €
<b>CEL-Zones prioritaires du bassin du Célé - partie cantalienne (15)</b>	B-	AEAG	109 469 €
<b>CPC-Captages prioritaires de la Coise (42/69)</b>	A	AELB	287 395 €
<b>CT5-5 rivières (63)</b>	B-	AELB/MAA	164 400 €
<b>LDV-PAEC Loire-Devès (43)</b>	B+	AELB/MAA	1 140 000 €
<b>MCV-Mézenc Vivarais (7)</b>	A-	MAA	535 500 €
<b>VA6-Val d'Allier Puydômois (63)</b>	A-	MAA	55 420 €
<b>VIC-Ct Milieux aquatiques affluents de l'Allier et bassin versant de la Besbre amont (3)</b>	B-	AELB/MAA	252 425 €

## 6.2 3 PAEC sélectionnés avec Réfaction (surestimation, projets C)

	Note	Financeurs PAEC	Montants 2025 demandés	Montants 2025 retenus	Surestimation
<b>PAM-Plaine d'Ambert (63)</b>	B-	AELB/MAA	401 750 €	281 225 €	Forte
<b>PDV-Aire d'Alimentation de Captages des Puits des Vignes (43)</b>	C+	AELB	900 915 €	450 458 €	Forte
<b>VDD-Vals du Dauphiné (38)</b>	B-	AERMC/MAA	483 120 €	434 808 €	Légère

## 6.3 Prochaines étapes post CRAEC

**Notification financière par la DRAAF au printemps** présentant la cible des montants à engager

Pour rappel : la **consommation complète** de chaque enveloppe notifiée est **indispensable** à la bonne gestion budgétaire régionale.

Il convient de prévoir une légère sur-consommation de chaque enveloppe qui nécessitera l'activation des critères de priorisation.

### Réalisation des notices :

- Fourniture des notices régionales le 17 Février
- Finalisation des paramètres et critères de priorisation par les opérateurs (mesures et territoires) avec validation des DDT instructrices
- Finalisation des notices : objectif fin Mars

**Pour mémoire** : informations techniques complémentaires sur le site Internet de la DRAAF

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatiques-r433.html>

Des questions ?